

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION SCOLAIRE

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SERVICE DU PERSONNEL

DECRET N° 82/171 / du 15/2/1982
portant inscription des Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des Cadres de la catégorie A1 des Services Sociaux (Enseignement) de la République Pop. du Congo au tableau d'avancement de l'année 1979.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la loi 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article n° 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
- (/u l'arrêté 2087/FP/PC du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Pop. du Congo;
- (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Pop. du Congo;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Pop. du Congo;
- (/u le décret 62/197 du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo;
- (/u le décret 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
- (/u le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement et les actes modificatifs subséquents ;
- (/u le décret 63/328 du 18.10.63 modifiant l'alinéa 3 de l'article 20 de l'arrêté n°2087/FP/PC du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo;
- (/u le décret 62/198/FP/PC du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de l'Etat ;
- (/u le décret 79/15A/PCT-CC du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret n°80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret n°80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des Agents de l'Etat;
- (/u le Procès-verbal de la commission administrative paritaire d'avancement en date du 5.11.80 ;
- (/u le décret n°81/017 du 26.01.81 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement
- (/u le Rectificatif n°81/016 du 26-1-81 au décret 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

SECRET :

.....

ARTICLE 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1979, les Inspecteurs de l'Enseignement Primaire des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) dont les noms suivent :

Pour le 2° échelon.

A 2 ans

Messieurs : - MLAKHLOUBANDEZA Benoît, en service à Brazzaville
- KIROUMI Edmond, en service à Brazzaville

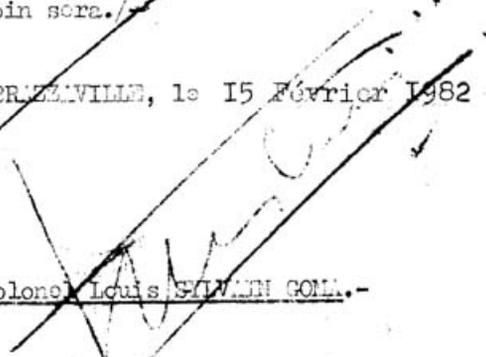
ARTICLE 2 : Le présent Décret sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./

BRAZZAVILLE, le 15 Février 1982

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement;

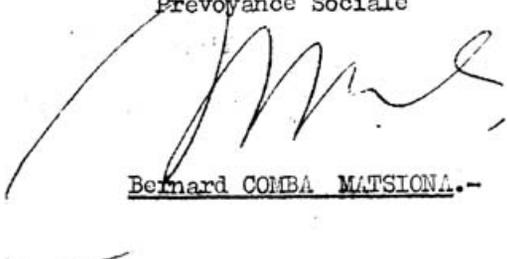
Le Ministre de l'Education
Nationale


A. N D I N G A - O B A


Colonel Louis SILVAIN GOMI

Le Ministre des Finances

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale


Bernard COMBA MATSICHA


Itini Ossétounba LEKOUNDZOU

AMPLIATIONS :

MEN.....	1	
DCAS.....	1	
DPAA.....	2	
DFP.....	4	
D.B.....	1	
D.C.F.....	1	
B/Solde.....	1	
B/Courrier.....	1	
Trésor.....	1	
JORPC.....	1	
		Directions Centrales.....2
		Intéressés.....2
		Dossiers.....2
		Archives.....2